

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET CANDIDATES

Coordinateur·trice du Projet de mise en valeur des solutions
axées sur la nature
dans le Pacifique insulaire (PPIN-PC)

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. LE PROJET PPIN

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il dispose également de bureaux régionaux aux Îles Salomon, aux Fidji, en République des Îles Marshall et à Vanuatu.

Près de 150 personnes travaillent pour le PROE ; il dispose d'un budget annuel d'environ 36 millions USD pour l'année 2023.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniens et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- **Objectif régional 2** : les peuples océaniens bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients.
- **Objectif régional 3** : les peuples océaniens bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution.
- **Objectif régional 4** : les peuples océaniens et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**
- Nous valorisons notre **personnel**
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité
- Nous valorisons l'**intégrité**

B. LE PROJET PPIN

Le Projet de mise en valeur des solutions axées sur la nature dans le Pacifique insulaire (PPIN) a pour but d'encourager la conception de politiques et lois favorables à l'adoption de solutions axées sur la nature, de sensibiliser à cet enjeu et de renforcer les capacités ainsi que la coopération régionale parmi les États et territoires insulaires océaniques à cet égard. Ce projet sera une composante essentielle de l'activité du Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce visant à renforcer la résilience des écosystèmes en vue de leur adaptation aux changements climatiques (RECCA).

Il a pour objet la sensibilisation et le renforcement des capacités en ce qui concerne les solutions axées sur la nature, et l'intégration de ces solutions dans les politiques et cadres réglementaires nationaux et régionaux pour les principaux secteurs dans les pays pilotes attendus (Fidji, Tonga et Vanuatu). Les solutions axées sur la nature seront intégrées dans les plateformes régionales existantes, telles que le Partenariat pour la résilience du Pacifique et la Table ronde océanique pour la conservation de la nature, par le biais de groupes de travail technique sur les solutions axées sur la nature, afin de conseiller leurs membres. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées aux niveaux national et régional en matière de solutions axées sur la nature seront consolidées par des programmes ciblés de renforcement des capacités destinés aux personnes chargées de la conception et de la mise en œuvre de telles solutions.

La vision du Projet de mise en valeur des solutions axées sur la nature dans le Pacifique insulaire (PPIN) est que « les peuples et les écosystèmes du Pacifique bénéficient de la mise en œuvre de solutions axées sur la nature pour résoudre les problèmes que connaît la société, dont les changements climatiques, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire ».

Dans le cadre de ce projet, le PROE réalisera ou contribuera à deux objectifs à moyen terme :

- D'ici 2026, les solutions axées sur la nature sont intégrées dans les cadres régionaux et dans les lois et politiques nationales.
- D'ici 2026, les solutions axées sur la nature sont de plus en plus fréquemment employées dans toute la région.

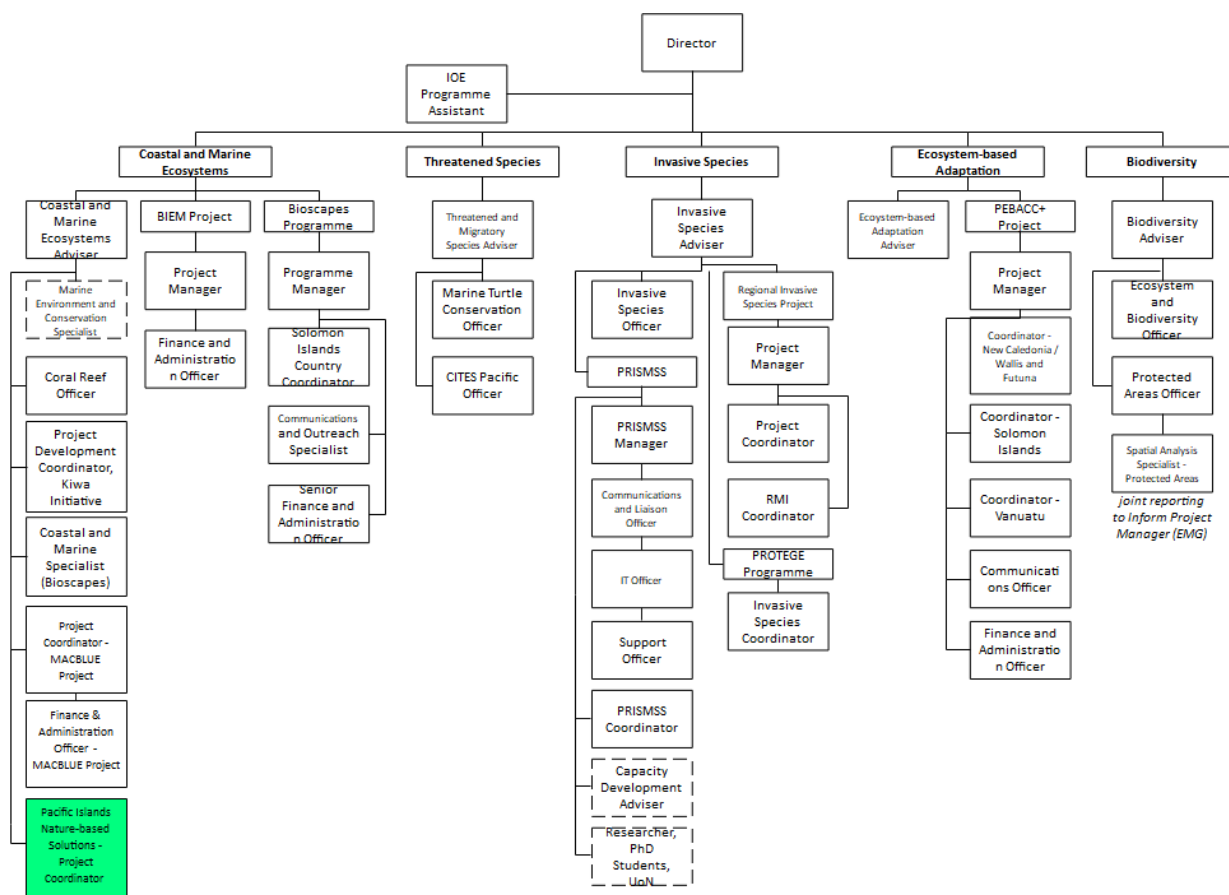
Pour produire ses résultats, le PROE collaborera étroitement avec le bureau régional de l'UICN en Océanie dans la mise en œuvre du PPIN, et ses activités seront intégrées avec les plans régionaux de renforcement des capacités en matière de solutions axées sur la nature dans le cadre du projet PPIN et d'autres initiatives analogues.

Le PROE requiert les services d'un coordinateur ou d'une coordinatrice pour exécuter les activités du projet aux Fidji et veiller à la bonne exécution des produits du projet dont le PROE a la responsabilité. Ce poste nécessitera la définition d'approches pour le partenariat avec les autorités nationales, les partenaires de mise en œuvre (UICN, GGGI, CPS), le bailleur (Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce) et d'autres acteurs afin de garantir la bonne exécution du projet et la pérennité de ses résultats.

C. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Coordinateur-trice du Projet de mise en valeur des solutions axées sur la nature dans le Pacifique insulaire (PPIN-PC)
Programme :	Écosystèmes insulaires et océaniques
Équipe :	Équipe écosystèmes côtiers et marins
Sous la responsabilité de :	Conseiller en écosystèmes côtiers et marins
Responsable de : (Nombre total de personnes)	S.O.
Objet du poste :	Ce poste vise à : • Coordonner et mettre en œuvre les activités et la composante du projet PPIN échéant au PROE.
Date :	Septembre 2023

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de coordinateur ou coordinatrice du projet PPIN porte sur les principaux domaines de résultats suivants :

1. Planification, mise en œuvre et suivi du projet
2. Sensibilisation aux solutions axées sur la nature aux niveaux national et régional
3. Communication, partenariats et collaboration

Les exigences, attentes et normes de qualité relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
1. Planification, mise en œuvre et suivi du projet a) Mettre en œuvre les activités du projet aux Fidji et coordonner l'exécution de l'ensemble des activités du projet conformément à l'accord de subvention et de projet approuvé. b) Élaborer le budget-plan annuel et semestriel du projet conformément à l'accord de subvention approuvé. c) Veiller à ce que les activités soient bien conformes aux directives et politiques du bailleur, de l'UICN et du PROE. d) Mettre en place les contributions du projet au Plan de mise en œuvre des performances (PIP) et au Cadre des résultats du PROE. e) Produire des rapports techniques et financiers pour le PPIN, conformément aux exigences du bailleur et de l'UICN.	• Le projet est mené à bien dans les délais approuvés et conformément à l'accord de subvention. • Le projet est exécuté conformément aux objectifs de son budget-plan annuel. • Le bailleur est satisfait de la planification et de l'exécution du projet, ainsi que de son niveau de collaboration avec le PROE et les partenaires du projet. • Le projet contribue à l'atteinte globale des priorités et des résultats stratégiques du PROE. • Des rapports techniques et financiers sont soumis en temps voulu, conformément aux exigences du bailleur et de l'UICN.
2. Sensibilisation aux solutions axées sur la nature aux niveaux national et régional a) Fournir des orientations tendant à appuyer l'adoption des solutions axées sur la nature dans les plans de développement, politiques, réglementations et lois nationales pour certains secteurs choisis. b) Veiller à la présence durable en ligne de contenus consacrés aux solutions axées sur la nature et des données disponibles. c) Contribuer aux activités du PPIN mises en œuvre par les partenaires, surtout en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités et les directives contextualisées relatives aux solutions axées sur la nature au niveau régional. d) Mettre en valeur les solutions axées sur la nature pour la résilience des pays	• Une aide est prodiguée aux acteurs nationaux, et les solutions axées sur la nature sont de plus en plus intégrées dans les politiques, lois et réglementations nationales (préexistantes ou nouvelles) dans trois pays insulaires du Pacifique. • Les contenus et données concernant les solutions axées sur la nature sont disponibles de façon fonctionnelle et durable sur les plateformes en ligne existantes. • Une aide est prodiguée à l'UICN et à la CPS dès que nécessaire pour les activités de renforcement des capacités et les directives contextualisées relatives aux solutions axées sur la nature.

insulaire du Pacifique et sensibiliser à leur sujet.	La compréhension des solutions axées sur la nature au niveau régional est accrue, et les informations et les bonnes pratiques sont échangées par une interaction active et de haute qualité dans le cadre de réseaux et de groupes de travail portant sur ces solutions.
3. Communication, partenariats et collaboration a) Communiquer et partager des informations sur les objectifs et les résultats du projet. b) Entretenir les contacts avec le bureau régional de l'UICN en Océanie, la CPS et le GGGI, et assurer la participation du PROE au comité de gouvernance du PPIN. c) Participer et contribuer à un réseau de professionnels actifs dans le domaine des solutions axées sur la nature et à des communautés de pratique sectorielles. d) Contribuer aux enseignements tirés, au développement du projet, et aux activités d'échanges sur les résultats.	- Les pays ciblés et les petits États insulaires en développement du Pacifique ont été sensibilisés aux objectifs et résultats du projet. - Une collaboration totale avec les partenaires du PPIN est assurée afin de veiller à l'atteinte des objectifs du projet. - Des solutions axées sur la nature adaptées à la région sont proposées et de plus en plus intégrées dans les programmes et projets du PROE et de la région. - Des activités de démonstration des résultats et de réflexion sur les enseignements tirés sont organisées.

Note

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et par son ou sa superviseur·se dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette section pourrait être reprise dans le Plan d'amélioration des résultats personnels du candidat ou de la candidate sélectionné·e.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Jouer un rôle d'appui et de coordination à la conception et à l'intégration de politiques relatives aux solutions axées sur la nature dans trois pays du Pacifique insulaire.
- Orchestrer des actions donnant des résultats et une coordination complète avec l'ensemble des partenaires du PPIN, en particulier le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce, l'UICN, la CPS et le GGGI.
- Veiller à la cohérence de la mise en œuvre de la composante PPIN et à l'adoption d'une approche collaborative à cet égard, en collaboration étroite avec l'ensemble des programmes du PROE.
- Gérer tous les aspects de la mission pour lesquels le poste est responsable de la satisfaction des normes requises par le PROE et par l'UICN.
- Émettre des rapports actualisés, exacts et clairs à propos des finances et des passations de marchés.

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe - Parties prenantes et partenaires nationaux - Bureau régional de l'UICN en Océanie et Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce - CPS, GGGI et autres partenaires clés - Secrétariats du Partenariat pour la résilience du Pacifique et de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature	- Conseil et assistance techniques - Mobilisation et collaboration - Collaboration et échange d'informations - Encadrement et intégration
Interne - Programme Écosystèmes insulaires et océaniques, en particulier les équipes de l'initiative Kiwa et de la PIRT - Programme Résilience face aux changements climatiques et PCCC - Autres programmes et départements du PROE	- Conseil et assistance - Consultations et rapports - Communication et échange d'informations

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- N'a aucune délégation de pouvoir

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

- Licence en gestion environnementale, développement durable ou discipline analogue.

Connaissances et expérience

Indispensables
2. Au moins cinq années d'expérience en conception de politiques et en gestion environnementale ayant pour objet l'adaptation aux changements climatiques et la biodiversité, de préférence dans la région du Pacifique.
3. Expérience et connaissances approfondies dans les domaines suivants : a. Sensibilisation et intégration de politiques b. Résilience face aux changements climatiques, biodiversité et solutions fondées sur la nature c. Utilisation des logiciels Microsoft Office
4. Les candidats et candidates doivent faire preuve des compétences suivantes : a. Excellentes compétences en organisation, en coordination et en accompagnement du travail, avec la capacité de définir des priorités pour le plan de travail et de s'y tenir, et un attachement à l'autoprésentation professionnelle. b. Excellente expérience de la rédaction de rapports, dont de fortes capacités d'analyse et un important travail sur les politiques. c. Entretien de relations productives avec un groupe de personnes diverses dans un environnement multidisciplinaire.
5. Excellentes connaissances des difficultés et des enjeux de la mise en œuvre des projets concernant la région du Pacifique, ainsi qu'une appréciation de l'éthique, des valeurs et des priorités environnementales.
6. Capacité à faire preuve d'initiative et à penser « hors des sentiers battus », particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités, le développement de compétences d'organisation et l'établissement de partenariats.
7. Excellentes compétences communicationnelles, orales et écrites en anglais, dont un haut niveau de négociation ainsi qu'une excellente présentation et de très bonnes compétences interpersonnelles, avec une solide expérience de travail dans le monde des bailleurs de fonds.

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	• Adaptation aux changements climatiques, solutions fondées sur la nature et conservation de la biodiversité • Renforcement des capacités et établissement de partenariats • Rédaction de projets de politiques • Prise d'initiatives, approche novatrice et raisonnement stratégique
---------------	---

	• Planification et budgétisation des programmes de travail
Niveau avancé	• Bonne connaissance des enjeux environnementaux dans la région du Pacifique • Communication, représentation et qualités relationnelles • Expression orale et écrite en anglais
Connaissances pratiques	• Capacité à collaborer professionnellement avec ses collègues et avec le personnel à tous les niveaux • Équité, égalité hommes-femmes et inclusion sociale • Appréciation des nouveaux enjeux financiers et relatifs aux bailleurs dans la région Pacifique
Connaissances de base	• Plan stratégique du PROE • Programmes de travail et structure du PROE

Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels, à savoir :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Modification de la description de poste

Des modifications dans la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail, y compris du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements statutaires. Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Suva, Fidji.

Durée : l'affectation est prévue jusqu'au 30 avril 2026. Aucun renouvellement n'est prévu en fin de contrat, car il s'agit d'un poste propre au projet.

Salaire : le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 10 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 30 237 DTS par an. Ce montant équivaut actuellement à 48 080 USD par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 34 016 DTS, soit l'équivalent de 54 090 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis.

Ajustements : les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en monnaie locale et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au SAT au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en équivalent SAT. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT.

Mandat : pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est subordonnée à un examen médical satisfaisant, comprenant une vaccination complète contre la COVID-19 et un extrait de casier judiciaire vierge, ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une affectation peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : l'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le Système d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DES FIDJI, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Fidji, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Suva, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;

- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : un montant forfaitaire de 2 500 DTS sera versé dès la prise de fonction à l'arrivée à Suva. Au cours actuel, ceci équivaut à 3 975 USD.

Hébergement provisoire et assistance : à leur arrivée à Suva, le ou la candidat-e retenu-e et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat ou la candidate retenu-e peut bénéficier d'une assistance pour l'aider à s'installer à Suva. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : la rémunération versée par le PROE à l'ensemble de son personnel basé aux Fidji n'est pas sujette aux taxes. Les membres du personnel qui ne sont pas ressortissant-es des Fidji sont autorisé-es à importer en franchise des effets personnels et ménagers détenus et utilisés par eux ou elles depuis au moins six mois, dans les six mois suivant leur prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 6 500 USD par an et par enfant à charge, avec un maximum de 19 500 USD par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Suva pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas aux Fidji ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux-se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : un retour en avion en classe économique est prévu entre Suva et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après chaque période de 18 mois de service, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire aux Fidji pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 1 393 USD par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 1 000 USD par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : des dispositions existent pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Suva pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : l'ensemble des membres du personnel est couvert par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : l'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : l'ensemble des membres du personnel sont tenu·es de contribuer à une caisse de retraite reconnue. Un expatrié ou une expatriée recruté·e à l'étranger aura la possibilité de cotiser à un fonds de pension local ou de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire de base minimum local requis par la loi au fonds de pension choisi approuvé. Pour les Fidji, le taux est actuellement de 7 %.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ;
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ;
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Le terme « expatrié·e » désigne un ou une membre du personnel recruté·e au niveau international, qui n'est ni citoyen ou citoyenne, ni résident ou résidente permanent·e des Fidji, et qui réside aux Fidji uniquement en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : l'affectation au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique «Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. Un Curriculum Vitae détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

Envoi des candidatures :

- a) **PAR COURRIEL (OPTION PRIVILÉGIÉE)** : l'objet du message doit clairement spécifier « **Candidature pour le poste de coordinateur·trice du PPIN** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org
OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR TÉLÉCOPIE** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou par fax au numéro (685)20231 avec la mention suivante mise en évidence : « **Candidature pour le poste de coordinateur·trice du PPIN** »

Pour de plus amples renseignements sur le PROE et sur ses activités dans la région, veuillez consulter le site Web du PROE, www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325, ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 31 octobre 2023. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi
--